

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

RAPPEL :

Préalablement au budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière.

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a rappelé l'obligation prévue dans la loi Notre de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu de ce rapport :

- Orientations budgétaires envisagées par la collectivité sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes
- Présentation des engagements pluriannuels notamment en investissement
- Informations relatives à la structure et la gestion de la dette
- Informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel au titre de l'exercice en cours ou le cas échéant du dernier exercice connu (structure des effectifs, dépenses de personnels, ...)

CONTEXTE GENERAL

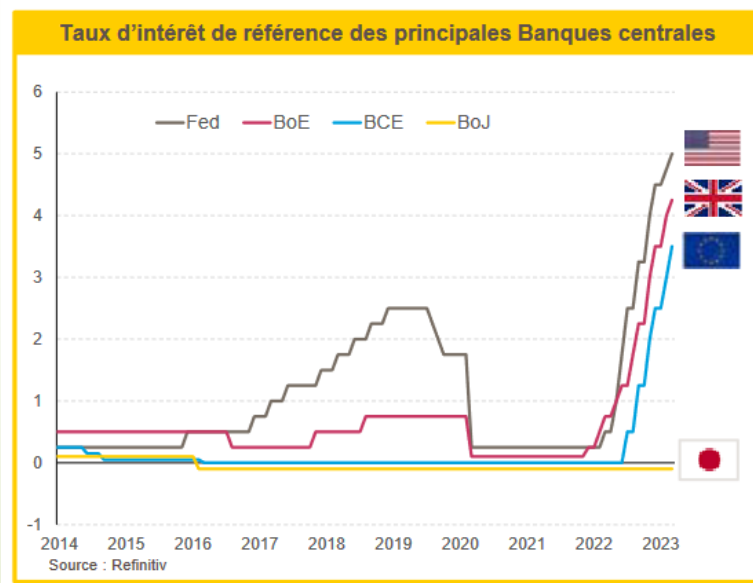
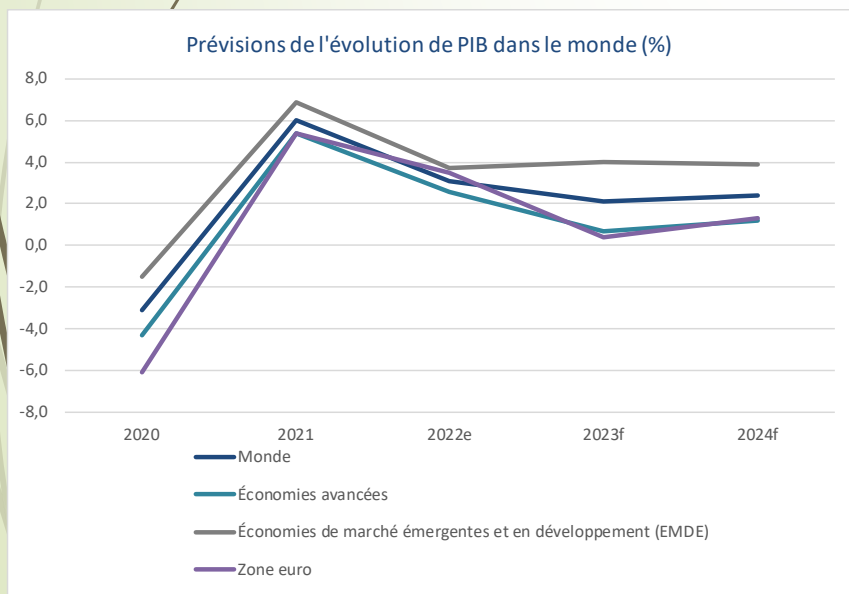


ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

► Instabilité face à la montée des taux d'intérêts

L'économie mondiale traverse une période d'incertitude, avec une croissance qui montre des signes de ralentissement. Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance de 2,1 %, en recul par rapport à l'année précédente.

Un autre défi majeur est le durcissement des conditions de crédit. De nombreux pays émergents se voient désormais privés d'accès aux marchés financiers internationaux, ce qui complique leur situation, surtout pour ceux déjà en situation financière précaire.



Une reprise économique à géométrie variable

La vitesse de la reprise économique est très inégale dans le monde, certains pays ayant déjà retrouvé leur niveau de PIB par habitant d'avant la crise, tandis que d'autres prendront encore plusieurs mois, voire plusieurs années, à se remettre du choc de la pandémie.

Tableau 1 : Évolution du PIB (moyenne annuelle, en %)

	2021	2022	2023	2024	Niveau 2024/2019
	Observé		Prévisions		
MONDE*	6,3	3,5	3,0	3,0	13,5
ÉCONOMIES AVANCÉES*	5,5	2,7	1,7	1,3	6,8
États-Unis	5,9	2,1	2,1	0,8	8,1
Japon	2,3	1,0	2,3	1,2	2,4
Royaume-Uni**	7,6	4,1	0,5	0,8	1,0
Zone euro*	5,4	3,4	0,9	1,3	4,5
dont Allemagne	3,1	1,9	-0,1	1,1	1,6
dont Italie	7,0	3,8	1,0	0,7	2,7
dont Espagne	5,5	5,5	2,4	1,5	2,5
ÉCONOMIES ÉMERGENTES*	6,8	4,0	4,0	4,2	18,2
Chine	8,4	3,0	5,0	4,5	25,2

* Les croissances mondiale et par zone économique sont calculées à partir des prévisions de 12 pays réalisées par la DG Trésor (États-Unis, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie, Espagne, Brésil, Chine, Inde, Russie, Turquie), complétées par les prévisions du FMI de juillet 2023. L'agrégat zone euro est construit à partir des prévisions DG Trésor pour l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne et des prévisions de l'OCDE de juin 2023 pour les autres pays.

** Les chiffres de 2021 et 2022 pour le Royaume-Uni sont ceux qui étaient disponibles à la date d'arrêté des prévisions (21 août 2023). Ils ne prennent pas en compte la révision des comptes nationaux annuels publiée le 1^{er} septembre 2023.

Sources : FMI (Perspectives économiques mondiales, juillet 2023), OCDE (Perspectives économiques, juin 2023), prévisions PLF 2024

CONTEXTE NATIONAL

Un contexte économique toujours tendu

CROISSANCE

+0,9 % en 2023 (*anticipée*)
+1,4 % en 2024 (*prévisionnelle*)

INFLATION

+5,8 % en 2023 (*anticipée*)
+2,6 % en 2024 (*prévisionnelle*)

DÉFICIT PUBLIC

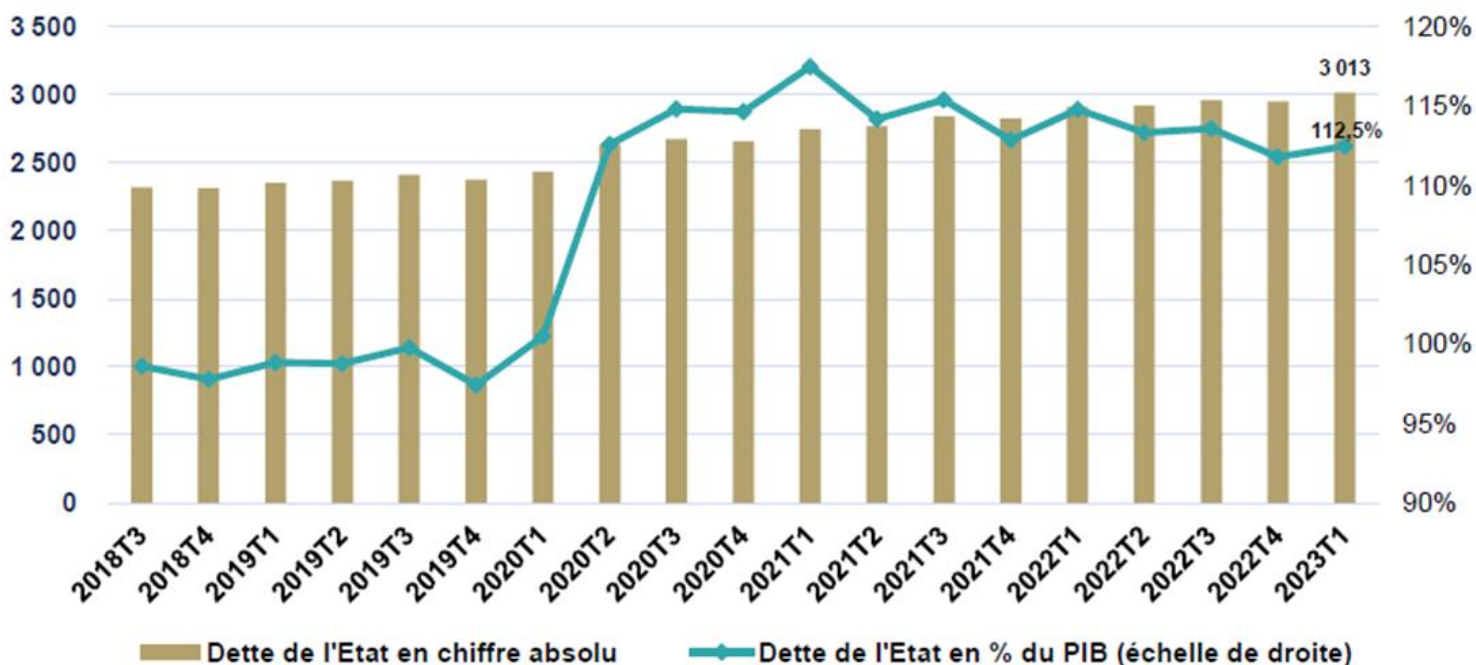
4,9 % en 2023 (*anticipé*)
4,4 % du PIB en 2024 (*prévisionnel*)
2,7 % en 2027 (*prévisionnel*)

Le rôle des administrations publiques dans l'absorption de la crise

Evolution de la dette publique française (en milliards d'€)

	2021 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2023 T1
Ensemble des adms. Publiques	2 913	2 919	2 959	2 950	3 013 (+63)
Dont :					
- Etat	2 292	2 309	2 345	2 360	2 408 (+48)
- Organismes divers d'adm centrales	75	71	72	75	72 (-3)
- Administration publiques locales	245	248	242	245	245
- Administration sécurité sociale	300	291	300	271	288 (+17)

Evolution de la dette publique en Mds d'€ et en pourcentage du PIB



Source : INSEE

RETROSPECTIVE FINANCIERE DE 2023



La fusion des budgets assainissements en dehors de Charny

- Délibération n°2022-218 - La fusion des 4 anciens budgets

Assainissement collectif de la Chantereine

Assainissement collectif de Grandchamp

Assainissement collectif de Saint Martin sur Ouanne

Assainissement collectif de Perreux

Création du budget de l'assainissement collectif de Grandchamp, de Saint Martin sur Ouanne, de Perreux et de la Chantereine (ASS CGPS) – SIRET 200055788 00273.

Ce travail a généré des problèmes de paramétrage dans la réalisation des redevances.

Les dotations 2023

Au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la commune de Charny Orée de Puisaye perçoit de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation de solidarité rurale bourg centre, de péréquation et cible (DSR) ainsi que de la dotation nationale de péréquation (DNP). Depuis 2021, l'enveloppe de DGF reste en augmentation mais l'État opère des ventilations au sein des différentes enveloppes.

	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	1 208 828 €	1 205 465 €	1 200 834 €
Dotation de Solidarité Rurale "Bourg centre"	324 311 €	389 173 €	465 744 €
Dotation de Solidarité Rurale "Péréquation"	233 734 €	232 836 €	271 686 €
Dotation de Solidarité Rurale "Cible"	411 022 €	445 545 €	450 648 €
Dotation Nationale de Péréquation	134 294 €	145 765 €	164 854 €
	2 312 189 €	2 418 784 €	2 553 766 €

La fiscalité 2023

Les recettes fiscales 2023 ont été en augmentation grâce au coefficient de revalorisation des bases fiscales de 7,1%.

	2021	2022	2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 921 279 €	1 974 353 €	2 114 620 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	199 146 €	205 658 €	220 530 €
Taxe d'habitation (réforme compensation/secondaire)	238 072 €	265 078 €	289 348 €
Coefficient correcteur réforme TH	- 504 257 €	- 517 032 €	- 501 277 €

*seulement le produit car les taux sont identiques sur la période 37,91 % TFB, 25,64 % pour la TFNB et 12,01% pour la TH

1 854 240 €

1 928 057 €

2 123 221 €

écart 22/23 +195164

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

(prévisionnel – fonctionnement)

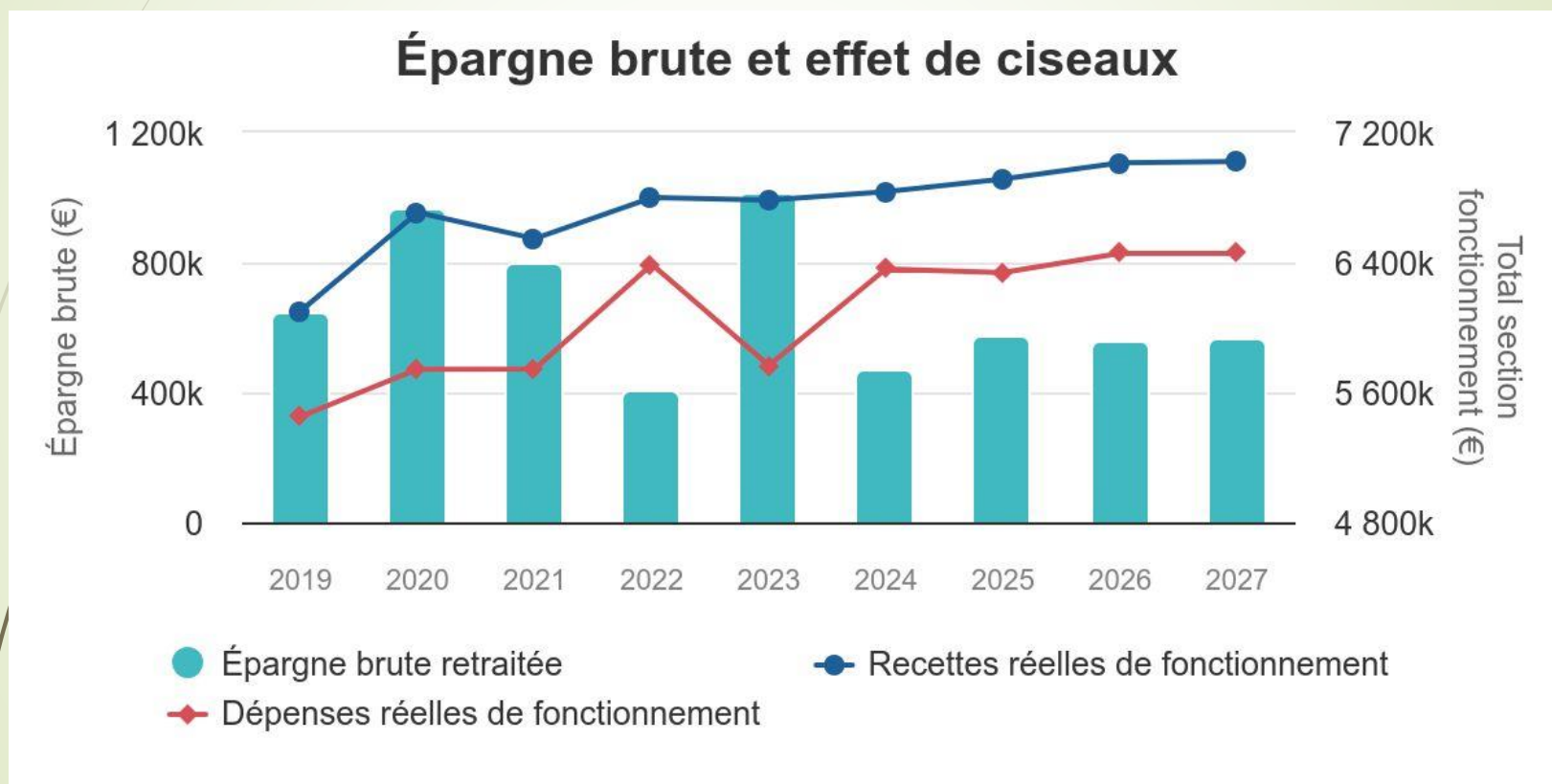
CHAPITRES	FONCTIONNEMENT	CA 2022	DEPENSES	RECETTES
70	Ventes produits, prestations services	341 496,68 €		416 078,00 €
73	Impôts et taxes	3 183 344,91 €		3 260 339,00 €
74	Dotations et participations	2 987 688,87 €		2 840 637,00 €
75	Autres produits de gestion courante	247 291,65 €		201 785,00 €
76	Produits financiers	8,60 €		0,00 €
77	Produits exceptionnels	6 617,04 €		32 567,00 €
013	Atténuations de charges	34 312,64 €		61 395,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	66 062,29 €		44 452,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 262 725,10 €		3 299 119,00 €
011	Charges à caractère général	2 488 219,77 €	1 786 202,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 954 825,30 €	3 135 438,00 €	
014	Atténuations de produits	52 666,00 €	56 469,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	793 359,54 €	749 475,00 €	
66	Charges financières	45 669,80 €	27 408,00 €	
67	Charges exceptionnelles	53 771,07 €	11 167,00 €	
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	441 916,96 €	469 583,00 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT		6 235 742,00 €	10 156 372,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

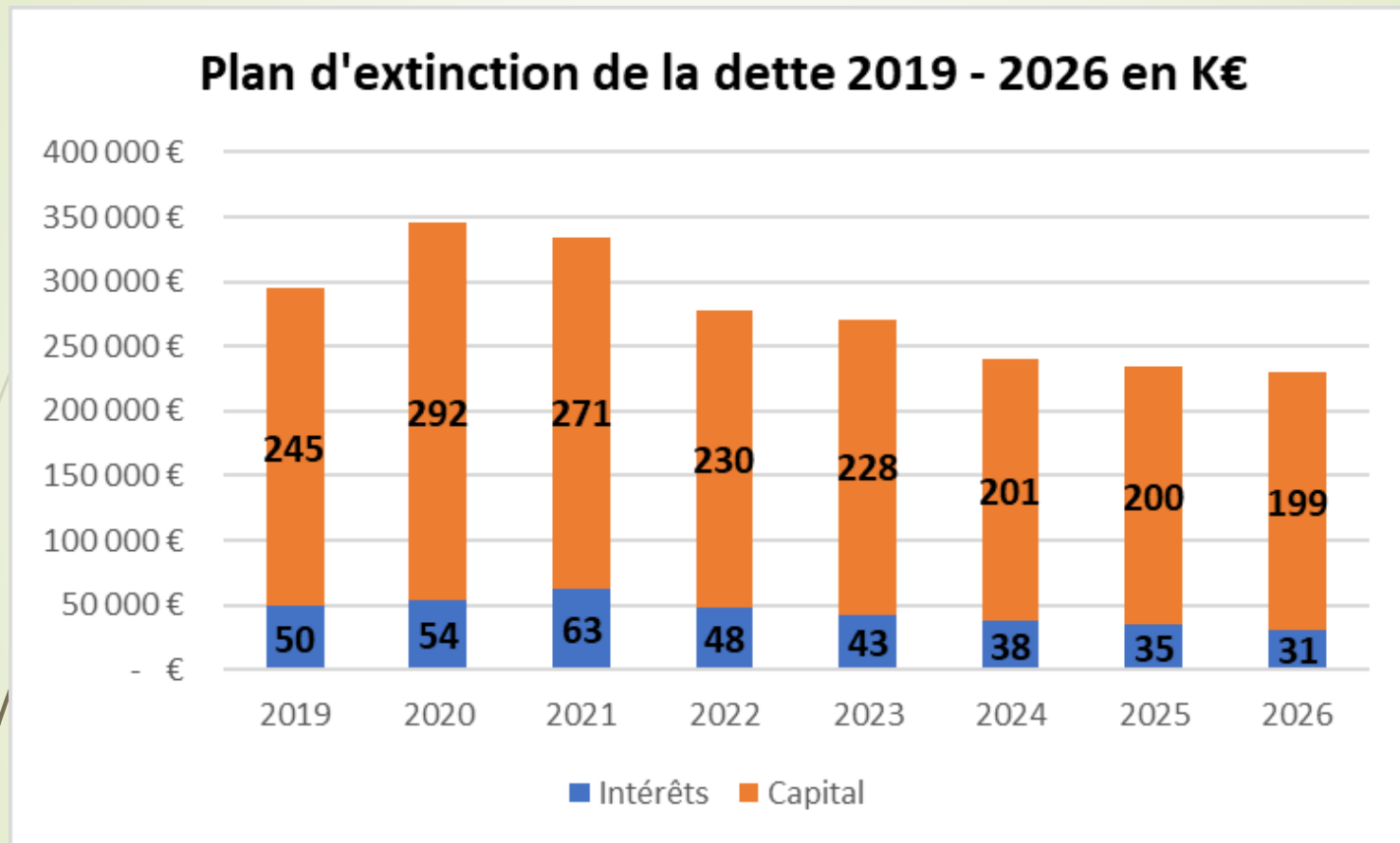
(prévisionnel - investissement)

CHAPITRES	INVESTISSEMENT	CA 2022	DEPENSES	RECETTES
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	441 503,82 €		469 583,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	41 501,28 €		107 217,00 €
13	Subventions d'investissement	34 087,86 €		78 350,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (dont 165)	758,87 €		575,00 €
27	Autre immobilisation financiers	413,14 €		1 494,00 €
041	Opération patrimoniales	0,00 €		0,00 €
021	Virement de la section d'investissement	0,00 €		0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisation			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 490 479,22 €		1 385 315,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 067,00 €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées	231 656,35 €	230 748,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	14 326,80 €	37 644,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	27 567,66 €	59 191,00 €	
21	Immobilisations corporelles	282 748,70 €	559 630,00 €	
23	Immobilisations en cours	0,00 €	972,00 €	
27	Autre immobilisation financiers	- €	- €	
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
041	Opération patrimoniales	0,00 €	0,00 €	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	66 062,29 €	44 452,00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT SANS LES RAR		932 637,00 €	2 042 534,00 €

Les incidences sur les ratios



Gestion de la dette



*Au 31/12/2023, le stock de dette du budget principal est de **2 848 766 €***

FINANCES PUBLIQUES

LOI DE FINANCES POUR 2024



LOI DE FINANCES POUR 2024

Fin du « quoi qu'il en coûte » et accélération de la transition écologique

ÉCONOMIES	Objectif de réaliser 16 milliards d'euros d'économies ✓ 10 milliards € : fin de la plupart des dispositifs de soutien sur l'énergie ✓ 4,5 milliards € : réduction des aides aux entreprises ✓ 1 milliard € : réduction des aides à la politique de l'emploi ✓ 700 millions € : réforme de l'assurance chômage
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Objectif de 7 milliards d'euros supplémentaires en 2024 et de 3 milliards d'euros supplémentaires sur plusieurs années ✓ 1,6 milliards € : rénovation des logements ✓ 600 millions € : rénovation des bâtiments de l'Etat ✓ 500 millions € : abondement du « fonds vert » (2,5 milliards € au total) ✓ 300 millions € : verdissement des dotations de l'Etat aux collectivités ✓ 500 millions € : plan « eau » ✓ 400 millions € : plan « biodiversité » ✓ 1 milliard € : transition de l'agriculture ✓ 1,8 milliard € : énergie ✓ 1,6 milliard € : mobilités

LOI DE FINANCES POUR 2024

► Le coefficient d'actualisation des bases fiscales

Un coefficient d'actualisation des bases fiscales d'un minimum de 3,82 % annoncé pour 2024. Ce coefficient est calculé principalement à partir de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Pour le moment, les discussions parlementaires n'évoquent pas ce sujet.

Pour les collectivités territoriales, il s'agit d'une information intéressante.

Pour les contribuables, il s'agit d'une mauvaise nouvelle.

LOI DE FINANCES POUR 2024

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Vers une hausse de 220 millions d'euros en 2024 contre 320 millions d'euros en 2023 (art. 24)

DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ	+ 90 millions d'euros soit environ + 5% sur la totalité de l'enveloppe ✓ <i>Abondement par l'Etat de 30 millions d'euros nets ;</i> ✓ <i>Abondement de 60 millions d'euros par l'écrêtement de la dotation de compensation.</i>
DOTATION DE COMPENSATION	- 60 millions d'euros soit environ - 1% à - 1,5% (contre -0,5% en 2023)
DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE	+ 100 millions d'euros soit environ + 4,8% sur la totalité de l'enveloppe (contre + 200 millions d'euros en 2023)
DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE	+ 90 millions d'euros soit environ + 3,4% sur la totalité de l'enveloppe (comme en 2023)

LOI DE FINANCES POUR 2024

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Nouveautés sur la DSR cible et sur la DNP part majoration (article 56)

DSR FRACTION CIBLE	La fraction cible de la DSR est versée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants classées selon un indice synthétique de ressources et de charges : 70 % potentiel financier / 30 % revenu Le revenu pris en compte pour le calcul de cet indice synthétique sera désormais évalué à partir d'une moyenne des trois dernières années, et non plus selon la dernière année.
DNP PART MAJORATION	Création d'une garantie de sortie en cas de perte d'éligibilité à la part « majoration » de la DNP, égale à 50 % du montant perçu l'année qui précède la perte d'éligibilité.

LOI DE FINANCES POUR 2024

MESURES DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

Pérénnisation des principales dotations et du fonds vert, accroissement du FCTVA

DSIL / DETR / DSID / FNADT	2 milliards d'euros
FONDS VERT	2,5 milliards d'euros <i>(500 millions en plus par rapport à 2023)</i>
FCTVA	7 milliards d'euros de crédits ouverts Intégration dans l'assiette des dépenses éligibles des dépenses d'aménagement de terrains.
VERDISSEMENT DES DOTATIONS	Le PLF renforce l'objectif chiffré de verdissement des dotations : - De 25 % à 30 % pour la DSIL - A 20 % pour la DETR - A 25 % pour la DSID

SITUATION PROSPECTIVE DE LA COMMUNE 2024



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses** (concession cimetière, restauration scolaire, refacturation des salaires du directeur de la cuisine centrale...). L'année 2023 était exceptionnelle avec la réception des paiements de l'ancien directeur de la cuisine centrale ce qui représente **environ – 100 K€ entre l'exercice 2023 et la projection 2024.**

- **Chapitre 73 : Impôts et taxes et 731 : Fiscalité locale.** Environ + 70 K€ par rapport au CA 2023

Cette augmentation des recettes du chapitre 73 s'explique par l'augmentation du coefficient de revalorisation des bases fiscales,

- **Chapitre 74 : Dotations et participations**

Avec la mise en application de la LF pour 2024, la commune peut constater une augmentation de 27 K€.

- **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

Location des logements. L'intégralité des professionnels ont été basculés sur le budget bâtiments relais afin de maximiser la cohérence des budgets. Ce chapitre restera sensiblement identique à la réalisation de 2023 soit 200 K€,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général** : un chapitre prévoyant **environ 2 030 K€ de dépenses**. Ce scénario en dessous de l'inflation prévisionnelle 2024 permet une atténuation de l'effet ciseau entre les recettes et les dépenses.
- **Chapitre 012 - Charges de personnel** : **+ 370 K€ dont 120 K€ revalorisation des agents et obligations réglementaires** (augmentation du point d'indice en année pleine + majoration de 5 points d'indice) et **250 K€ recrutement de plusieurs agents et en cours** (coordinatrice scolaire, instructeur ADS, assistante de direction, chargée de développement territorial, indemnisation M. F ancien DRH(40K€))
- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** : - 10 K€ par rapport au réalisé 2023. Ce montant est justifié par une diminution de la subvention à verser à la cuisine centrale du fait de la nouvelle organisation projetée.

DEPENSES INVESTISSEMENT

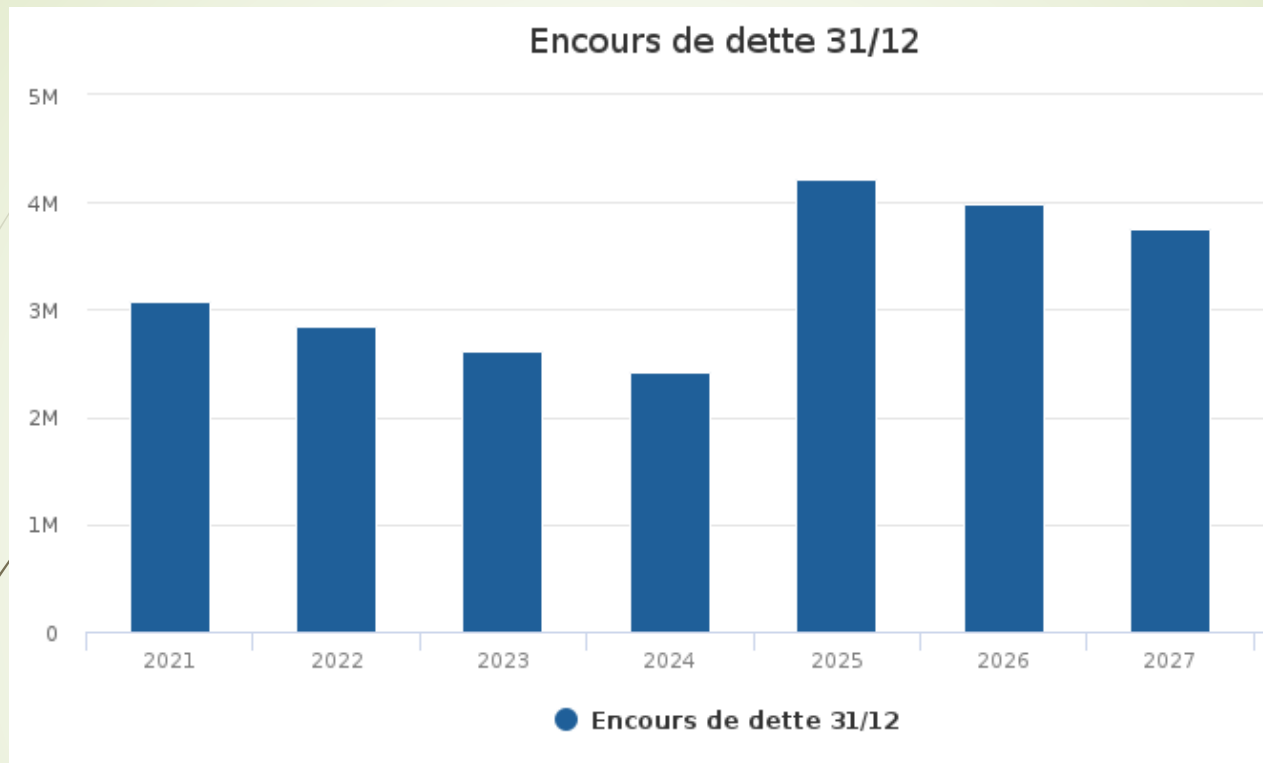
La présentation n'est pas figée, ni exhaustive et pourra faire l'objet d'évolution dans le cadre des arbitrages du BP 2024 et des décisions en conférence des maires délégués et adjoints

	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>
<u>Total dépenses PPI</u>	2 764 000 €	4 679 000 €	2 719 000 €	969 000 €
<u>Dépenses récurrentes</u>	49 000 €	49 000 €	49 000 €	49 000 €
Renouvellement des outils informatiques	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Logiciel (comptable, RH, état civil...)	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Décos Noël	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<u>Dépenses pour besoins matériels</u>	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Matériels techniques (véhicules, serre...)	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Achat de nouveaux outils numériques	- €	- €	- €	- €
Besoins des différents services (meubles, bureau, fauteuils...)	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
<u>Dépenses pour projets</u>	2 595 000 €	4 510 000 €	2 550 000 €	800 000 €
Plan guide (possible financement Région/FNADT)	50 000 €			
Plan communal de sauvegarde	40 000 €			
Modernisation de la vidéo protection (en recherche de subvention)	40 000 €			
Ad'ap - mise en accessibilité (reste DETR 2018 5K€ et DETR 2019 reste 22K€)	70 000 €	40 000 €		
Local Archives (DETR 250K€ pour 562 K€ HT de travaux = 675 K€ TTC)	150 000 €	525 000 €		
Passage en LED (1,8M€ HT projection avec 60 % de F pour le SDEY - Reste à charge 750 K€)	100 000 €	400 000 €	250 000 €	
RP Sud (4,410M€HT = 5,3 M € TTC projection avec 30 % de F)	600 000 €	3 000 000 €	1 700 000 €	
Plateau sportif (1 000 K€ avec 80% de financement)	1 000 000 €			
Aménagement et embellissement (peu de financement)	25 000 €	25 000 €	15 000 €	
Réserves incendie (reste DETR 2020 11 200€ et DETR 2018 5 113€)	150 000 €	120 000 €	120 000 €	
Jeux dans les communes déléguées Villefranche, GrandChamp, Marchais Beton, Charny... (150 K€)	50 000 €	100 000 €		
Chaufferie Gymnase - Mairie (120 K€)	120 000 €			
Réhabilitation (logements, lavoir, bâtiments) à définir sur des autres projets	200 000 €	300 000 €	465 000 €	800 000 €

RECETTES INVESTISSEMENT

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Subvention d'investissement (€)	34 087	78 350	335 000	1 944 206	260 000	290 000
FCTVA (€)	31 787	94 018	436 997	701 923	405 011	158 952
Autres ressources (€)	10 129	14 694	140 000	30 000	30 000	0
Opération d'ordre (€)	441 503	469 583	465 502	453 233	457 280	465 511
Emprunt (€)	758	575	3 000	2 003 000	3 000	0
Autofinancement (€)	0	0	396 813	567 425	1 249 614	352 142
Excédent reporté (€)	1 490 479	1 385 315	1 109 897	0	613 500	0
Total recettes d'investissement (€)	2 008 743	2 042 535	1 777 312	5 699 787	3 018 405	1 266 605

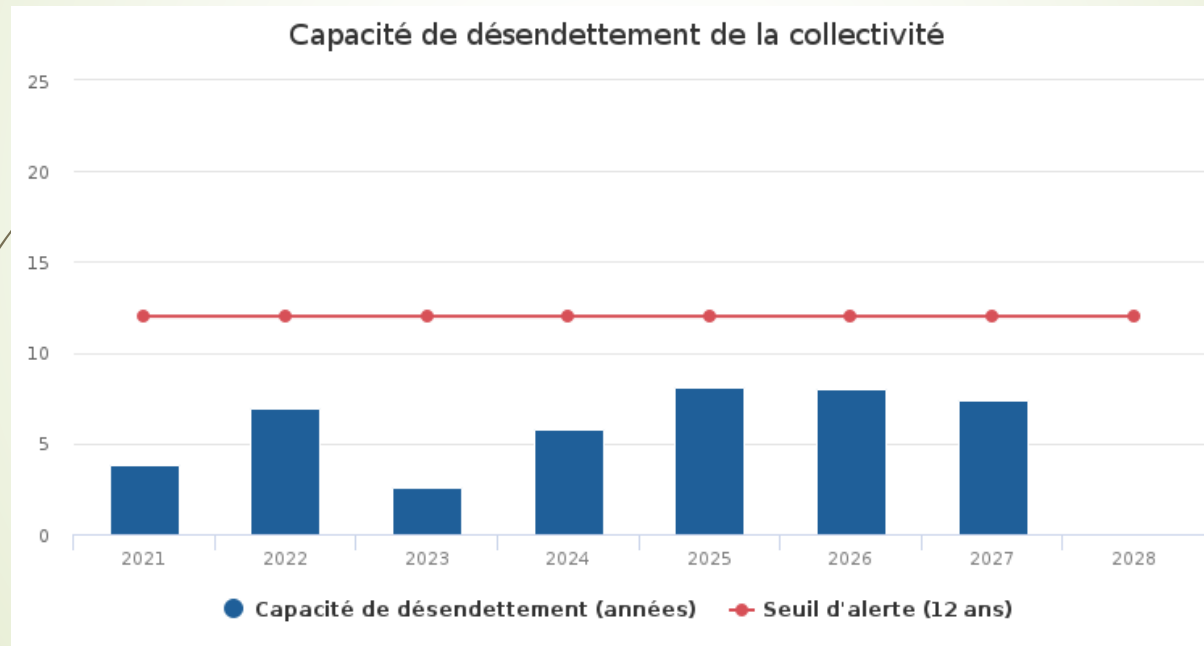
L'évolution de la dette



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Emprunt contracté (€)	0	0	0	2 000 000	0	0
Intérêt de la dette (€)	42 685	24 397	22 140	18 514	95 067	90 231
Capital remboursé (€)	222 207	221 912	194 614	190 249	227 348	232 382
Annuité (€)	267 285	262 496	232 941	224 950	338 602	338 800

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne à cet effet.





INFORMATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS ET AUX DÉPENSES DE PERSONNEL

(DONNEES DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022)

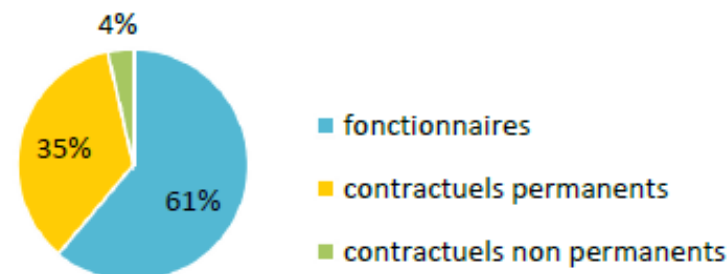
Gestion du personnel

Les effectifs :

Effectifs

➔ 85 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 52 fonctionnaires
- > 30 contractuels permanents
- > 3 contractuels non permanents

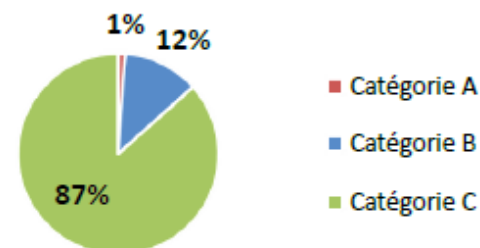


Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	23%	26%
Technique	58%	77%	65%
Culturelle	2%		1%
Sportive			
Médico-sociale	4%		2%
Police	6%		4%
Incendie			
Animation	4%		2%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie

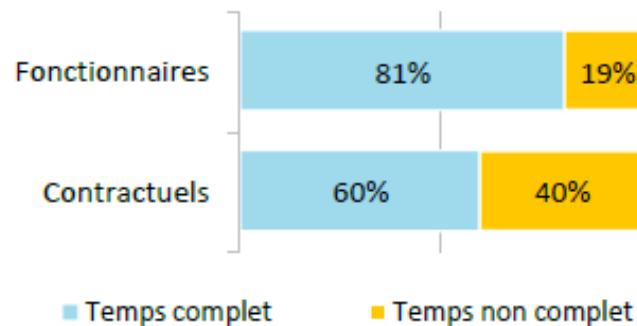


Gestion du personnel

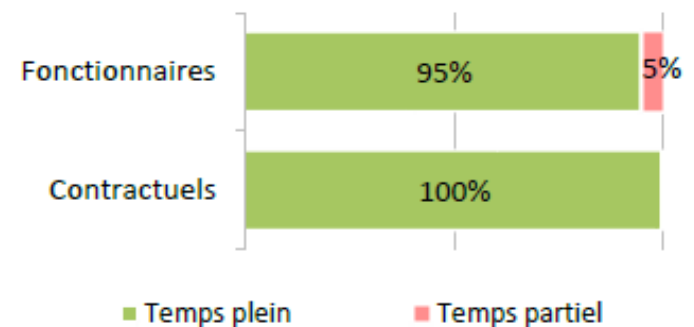
Structure du personnel:

— Temps de travail des agents permanents —

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	27%	48%
Administrative	14%	14%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
6% des femmes à temps partiel

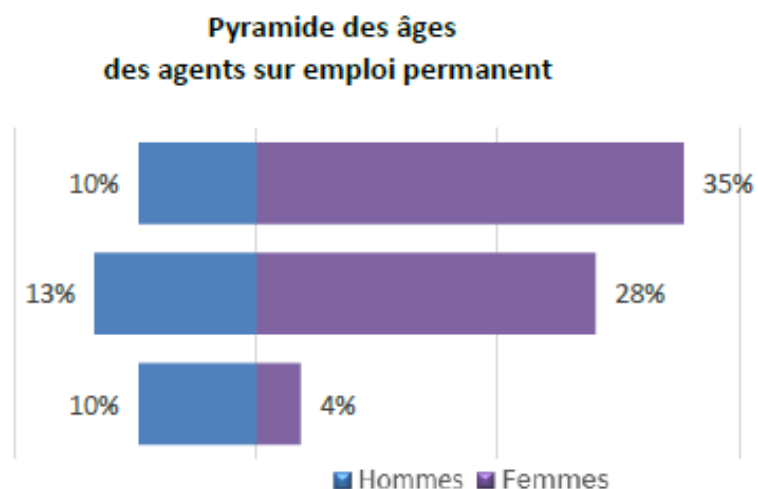
Gestion du personnel

Pyramide des âges :

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,94	de 50 ans et +
Contractuels permanents	40,00	
Ensemble des permanents	45,67	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	32,50	



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Gestion du personnel

Rémunération :

➔ Les charges de personnel représentent 43,26 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 830 429 €	Charges de personnel*	2 954 825 €	➔	Soit 43,26 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					
Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :			1 878 354 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :			240 491 €	33 772 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :			18 909 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :			10 942 €		
Supplément familial de traitement :			14 508 €		
Indemnité de résidence :			0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)			0 €		